
DROIT A L'ERREUR

L'U2P appelle à une véritable révolution administrative

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 17.11.33

Paris, 27 novembre 2017

Si le projet de loi « pour un Etat au service d'une société de confiance » apporte des évolutions positives pour les entreprises comme pour les particuliers, il ne suffira pas, en l'état, à entraîner la révolution administrative dont le pays a besoin.

Aujourd'hui l'action de l'administration est guidée par un triptyque infernal : réglementer, contrôler, sanctionner. Soumis à de multiples normes et contraintes, les chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce et des professions libérales, peuvent être « poussés à la faute » en toute bonne foi.

Il appartient à l'Etat de supprimer toutes ces épées de Damoclès qui pèsent sur les entreprises et qui les maintiennent dans l'incertitude, avec pour conséquence de retarder les décisions d'investissement et d'embauche.

Pour cela trois priorités doivent être données à l'administration dans ses relations avec les entreprises : **écouter, conseiller, accompagner.**

Le Président de l'U2P, Alain Griset a déclaré : « *Ce que nous attendons, c'est un changement radical, une déclaration de confiance aux entreprises, et des mesures qui puissent être comprises et mises en œuvre par les plus petites entreprises.* »

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.